



MFR de Coublevie – Antenne du CFA régional des MFR Auvergne Rhône Alpes
La Dalmassière – 396, route du Guillon – 38500 COUBLEVIE

*Etablissement privé de formation professionnelle reconnu par le Ministère de l'Agriculture
Formation BP JEPS habilitée par la DRJSCS Auvergne Rhône Alpes*

RÉUSSIR
autrement

B.P. JEPS

**Brevet Professionnel
de la Jeunesse
de l'Éducation Populaire
et du Sport**

Spécialité :

**« EDUCATEUR SPORTIF »
Activités Équestres**

Mention :

Équitation

Formation habilitée par la
Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
Rhône-Alpes

**Statuts possibles des élèves au
cours de la formation:**

- Contrat d'apprentissage
- Demandeur d'emploi.

Possibilité d'hébergement
Coût (976€/an)

Conditions d'entrée :

- Nécessité d'un bon niveau en équitation (niveau G7 dans les 3 disciplines).
- Nécessité d'avoir déjà pris contact avec un centre équestre qui accepte de vous prendre en stage ou en apprentissage.
- Être majeur le jour de l'obtention du BP JEPS
- Être à jour au regard des obligations militaires (attestation de recensement ou certificat individuel de participation à la JAPD)
- Être titulaire de l'AFPS Attestation de Formation aux premiers secours ou PSC 1 Prévention et Secours Civiques de niveau 1.
- Fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités équestres et de l'équitation en compétition datant de moins de 3 mois lors du dépôt du dossier d'inscription (modèle fourni à compléter par un médecin généraliste).
- Être titulaire de l'attestation de réussite aux exigences techniques préalables (ETP) à l'entrée en formation pour la mention Équitation ou d'une équivalence conforme à la réglementation.
- Satisfaire aux tests d'admission de la MFR de Coublevie (mai 2016).

Durée de la formation :

2 années de septembre 2016 à juin 2018
Formation par alternance
Rythme selon calendrier (2 jours /semaine et 1 semaine complète par trimestre).

Diplôme :

Brevet Professionnel de niveau IV

Débouchés :

- Centres équestres
- Poneys Clubs
- DE JEPS

Programme de formation BP JEPS « Activités équestres » mention *équitation*.

UC	Contenu	MFR	Tuteur	Certification
UC 1	Communiquer dans des situations de la vie professionnelle	↑ 70 heures ↓	↑ 61 heures ↓	Epreuve n°1 Dossier + Présentation orale du dossier + Fiche d'évaluation du Maître de Stage UC 1234
UC 2	Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative			
UC 3	Préparer un projet et son évaluation			
UC 4	Participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité			
UC 5	Préparer une action d'animation équestre	↑ 150 heures ↓	↑ 170 heures ↓	Epreuve n°3 Dossier + présentation d'une séance d'enseignement + oral UC5678
UC 6	Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation équestre			
UC 7	Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités équestres	130 heures	54 heures	
UC 8	Conduire une action éducative en équitation	160 heures	140 heures	
UC 9	Maîtriser les techniques liées aux activités de la mention équitation	200 heures	240 heures	Epreuve n°4 Pratique professionnelle explicitée UC9 (ou CEP3)
UC 10 Anglais	Assumer des situations simples de la communication écrite et orale pour accueillir des publics anglophones	60 heures	10 heures	Epreuve n°2 Mise en situation pratique + oral UC 10
TOTAL		770 heures	675 heures	48 heures

Répartition horaire par UC estimative

Les démarches pour entrer en formation BP

1. **A partir du mois de mars : préinscription.** Télécharger la fiche de préinscription et la retourner complétée à la MFR. Les informations portées sur cette fiche concernent votre candidature et vos coordonnées en vue de votre inscription en formation.
2. **Avant la mi-mai TEP** : s'inscrire et se présenter
 - soit aux tests d'exigences techniques préalables (ETP) à l'entrée en formation auprès du centre de formation qui collecte les inscriptions et les transmet à la DRJSCS Rhône-Alpes. (une seule date possible)
 - soit à la CEP 2 qui donne équivalence des ETP. Inscription en Région Rhône – Alpes ou autre région sur le site cpne-ee.org (plusieurs dates possibles selon le calendrier communiqué sur le site)
 - soit justifier d'une équivalence conforme à la réglementation (voir note en page 4)
L'entrée en formation est conditionnée par la réussite à ces tests.
3. **A la fin du mois de mai : dossier d'inscription complet** transmis à la MFR de Coublevie pour le 29 mai 2016. Ce dossier après vérification est envoyé à la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale). Les dossiers d'inscription sont remis aux candidats après réception de leur fiche de préinscription à télécharger sur le site internet de la MFR.
4. **Mi mai** : après acceptation de votre dossier d'inscription, **Tests de Sélection** propres à la MFR de Coublevie. Validation définitive de votre inscription en formation si réussite aux tests.
5. **Début juillet** : la DRJSCS Rhône-Alpes valide les inscriptions et délivre le Livret de formation à chaque candidat au début de la formation.
6. **Début septembre : Entrée en Formation** ; au début de la formation, le Centre organise des épreuves de positionnement des candidats dans chaque UC afin de déterminer un parcours de formation individualisé.

Session 2016/2018 : rentrée à la MFR de Coublevie le lundi 5 septembre 2016 - semaine 36

Equivalences ETP et UC du BP JEPS équitation

A noter qu'en application des arrêtés des 26 avril et 18 octobre 2012 du Ministère des Sports

Les candidats titulaires du Baccalauréat Professionnel CGEA Production du Cheval ou Elevage et Valorisation du Cheval

- répondent aux exigences préalables à l'entrée en formation
- obtiennent de droit les UC (en attente du texte réglementaire)

Les candidats titulaires du Baccalauréat Professionnel CGEA

- obtiennent de droit les UC (en attente du texte réglementaire)

Les candidats titulaires du Baccalauréat Professionnel CGEH ou du Brevet Professionnel Responsable d'entreprise hippique

- répondent aux exigences préalables à l'entrée en formation
- obtiennent de droit les UC (en attente du texte réglementaire)

Les candidats titulaires du BEPA Activités hippiques, entraînement du cheval de compétition support Sports équestres

- répondent aux exigences préalables à l'entrée en formation

Les candidats titulaires du BEPA Activités hippiques Soigneur aide animateur support sports équestres

- répondent aux exigences préalables à l'entrée en formation
- obtiennent de droit l'UC (en attente du texte réglementaire)

Les candidats titulaires du BEPA Cavalier Soigneur

- répondent aux exigences préalables à l'entrée en formation

Les candidats titulaires du BAP, et les candidats titulaires du BAPAAT Poney, mention « équitation »

- répondent aux exigences préalables à l'entrée en formation
- répondent aux exigences préalables à la mise en situation pédagogique
- obtiennent de droit les UC (en attente du texte réglementaire)

Les candidats titulaires du Degré 2 (brevets fédéraux délivrés par la FFE)

- répondent aux exigences préalables à l'entrée en formation

Les candidats titulaires du Degré 3 (brevets fédéraux délivrés par la FFE)

- répondent aux exigences préalables à l'entrée en formation
- obtiennent de droit l'UC (en attente du texte réglementaire)

Les candidats titulaires du CQP ASA équitation

- répondent aux exigences préalables à l'entrée en formation
- obtiennent de droit les UC (en attente du texte réglementaire)

Les candidats titulaires du CQP EAE mention équitation

- répondent aux exigences préalables à l'entrée en formation
- obtiennent de droit les UC (en attente du texte réglementaire)